

Assemblée communale du 20 avril 2021

Président : M. Gabriel Nussbaumer, Syndic

Participants : 55 personnes, dont 2 personnes n'ayant pas le droit de vote (RM + CY)

A 20.00 heures, **M. le Président**, au nom du Conseil communal, souhaite la bienvenue aux participants à cette assemblée et remercie chacun de leur présence.

M. le Président déclare l'assemblée ouverte. Il constate qu'elle a été régulièrement convoquée par insertion dans la feuille officielle n° 14 du 9 avril 2021, par affichage au pilier public et par l'envoi « tous ménages » du bulletin d'informations communales (art. 12 LCo).

M. le Président rappelle que le vote à bulletin secret est admis si la demande est acceptée par le 5^e des membres présents (art. 18 LCo).

M. le Président procède à la désignation des scrutateurs :

- M. Jean-Paul Borne
- M. Micaël Tille
- Mme Mélanie Perroud

L'assemblée peut délibérer valablement.

M. le Président rappelle que l'Assemblée communale est enregistrée. L'enregistrement est conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale (art. 3 ReLCo).

M. le Président tient à souligner qu'en vertu de l'article 23 de la loi sur les communes, il est de son devoir de rappeler à l'ordre tout intervenant qui tiendrait des propos blessants ou des attaques personnelles envers un conseiller ou quelque autre personne que ce soit.

Avant de présenter le tractanda de ce soir, **M. le Président** tient à répondre aux questions ouvertes relatives au point 4. Divers de la dernière Assemblée communale du 9 décembre 2020.

- 1) Mme Valérie Tercier >> question>> passages des piétons durant les travaux du pont et carrefour ancien Denner.

Réponse>>> Comme vous l'avez constaté durant toute la durée des travaux le chantier a été organisé de façon à permettre le passage des piétons. Pour assurer ce passage il a fallu prendre des mesures quotidiennes pour assurer une sécurité totale. Un montant important de plus de CHF 10'000.- a été nécessaire pour assurer la sécurité permanente de ces possibilités de passage. L'investissement consenti a porté ses fruits car les passages organisés et adaptés quotidiennement ont pu se dérouler sans accident.

- 2) M. Maurice Rey >> question >> finances concernant la route de Lentigny.

Réponse >>> Mme Marie-Hélène Tille donnera les chiffres exacts du décompte final de la route de Lentigny par rapport à l'investissement de CHF 947'500.- proposé par le Conseil communal et accordé par les Citoyens lors de l'Assemblée communale du 17 décembre 2019 lorsque l'investissement sera entièrement terminé.

- 3) Mme Carole Papaux >> question >> demande pour l'installation d'une passerelle provisoire.
Réponse >>> Installer une passerelle provisoire aurait coûté plus cher que le montant prévu et en plus très compliqué techniquement en raison des prescriptions de sécurité exigées par les CFF.
- 4) M. Louis Progin >>> question >> demande de construire une prolongation de trottoir aux Brévires.
Réponse >> Le Conseil communal a une nouvelle fois analysé sa demande et à la suite des divers arguments il s'est, une nouvelle fois, prononcé contre cette proposition. La décision négative a été fortement influencée en raison des haies non conformes dans l'entier de notre village.
- 5) M. Jean-Paul Borne >> question >> Construction d'un couvert au-dessus des escaliers des écoles.
Réponse>> Le Conseil était dans l'attente d'une esquisse de M. Jean-Paul Borne. A la suite d'un entretien téléphonique, l'esquisse est parvenue au bureau communal durant la semaine 14. Cet objet sera traité et analysé par le nouveau Conseil communal de la législature 2021-2026.
- 6) M. Michel Yerly >> question >> accès au colombarium pour les chaises roulantes.
Réponse >> Les travaux seront réalisés au plus tard dans le courant de cet automne.
- 7) M. Michel Yerly >> question >> utilisation du bassin de rétention au carrefour de la route d'Autigny.
Réponse >> Ce sont les travaux et le développement du nouveau quartier de La Coutaz qui vont faire démarrer ce projet. A titre d'information le Conseil communal n'a plus eu de nouvelles de la part des promoteurs du quartier de la Coutaz depuis plusieurs mois.
- 8) M. Michel Yerly >> question >> opportunité d'allumer les lampadaires durant la nuit.
Réponse >> La Commission de l'énergie va proposer ses conclusions au Conseil communal. Le Conseil communal agira selon les propositions et dans le sens des effets environnementaux et financiers.
- 9) M. Christian Bovigny >> question >> la route du Centre est trop étroite lors d'un croisement avec un bus.
Réponse >> Lorsque les divers chantiers (Pont CFF et carrefour ancien Denner) seront terminés, il faudra refaire un état de la situation dans cette partie du village. A titre d'information le Conseil des parents avec à l'appui 99 signataires ont fait une demande détaillée à ce sujet.
- 10) M. Daniel Perroud >> question>> l'emplacement du panneau 50 Km/h à la route d'Autigny.
Réponse >> Statu quo pas de changement mais le nouveau Conseil communal va reprendre contact le service de l'Etat responsable de ce genre de problème.
- 11) M. Bruno Yerly >> question >> investissement voté pour la nouvelle coupole de l'école.
Réponse >> Une étude détaillée d'assainissement est en cours. La variante optimale sera proposée lors d'une prochaine Assemblée communale. Cependant il semble clair déjà à ce stade de l'étude que cette coupole ou une ouverture sera créée car il ressort, à ce jour, que les problèmes actuels ont été accentués par la non-accessibilité à la toiture. Si l'accès à la toiture eut été possible pour effectuer des travaux de maintenance nous ne serions pas dans la situation catastrophique de ce jour.

M. le Président donne à présent la lecture du tractanda de cette assemblée :

Tractanda

1. **Procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 décembre 2020**
2. **Comptes 2020**
 - 2.1. Présentation des comptes de fonctionnement et des investissements
 - 2.2. Prise de position de la Commission financière sur le rapport de l'organe de révision
 - 2.3. Approbation
3. **Budget communal des investissements 2021 – complément**
 - 3.1. **Pose d'une passerelle pour piétons à la route d'Autigny** CHF 42'000.00
Rapport de la Commission financière
Vote du crédit y relatif
4. **Adoption d'une modification d'un règlement**
 - 4.1 **Modification de l'art. 30 al. 2 litt. a, des statuts du Réseau de Santé de la Sarine.**
5. **Divers**

M. le Président demande s'il y a des remarques au sujet du tractanda.

M. le Président constate qu'aucune remarque n'est formulée au sujet du tractanda et passe au point 1.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 décembre 2020

M. le Président précise que le procès-verbal était disponible au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la commune www.cottens-fr.ch.

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler sur ce procès-verbal.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** passe donc à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2020.

Au vote à main levée, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité

M. le Président adresse ses remerciements à M. René Muller, administrateur communal, pour la rédaction du procès-verbal.

M. le Président passe à présent la parole à **Mme Miriam Hess Feki** pour la présentation du point 2.1. « Présentation des comptes de fonctionnement et des investissements 2020 ».

2. Comptes 2020

2.1. Présentation des comptes de fonctionnement et des investissements 2020

L'entier des comptes 2020 était disponible au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la commune.

Mme Miriam Hess Feki informe qu'elle ne commentera que les chiffres qui présentent une différence significative par rapport au budget 2020 ou aux comptes 2019.

Les comptes ont été contrôlés par l'organe de révision les 10 et 11 mars 2021 et présentés à la commission financière le 16 mars 2021 avec les explications demandées.

Comptes de fonctionnement 2020

Mme Miriam Hess Feki informe que le chapitre « Administration » amène les commentaires suivants : les cotisations pour la caisse de prévoyance ont augmenté. Le nombre de personnes pouvant bénéficier de la caisse de prévoyance a été augmenté en abaissant le montant minimal d'accès. Maintenant le personnel de l'AES et du nettoyage peuvent aussi accéder à la caisse de pension. Le 40% des primes supplémentaires sont à la charge des employés nouvellement assurés. L'imprimante du bureau communal est tombée en panne et a dû être remplacée, cette dépense n'était pas prévue dans le budget.

Le chapitre « ordre public » n'amène aucun commentaire.

Au chapitre « enseignement et formation », les charges liées sont inférieures à ce qui avait été annoncé. Au compte « Activités et loisirs » de l'école de la Clé, il y a eu une diminution des charges car le camp vert n'a pas pu avoir lieu. Diverses activités pour récolter des fonds comme les lotos et le marché de Noël ont dû être annulés. Ce compte n'influence pas le résultat de notre commune.

A cause de la crise sanitaire l'activité de l'AES a été réduite mais les salaires pour le personnel ont été maintenus et ceci à la charge de la Commune.

Au chapitre « Culture et loisirs », nous avons versé plus au Conservatoire (charge liée) mais nous avons eu moins d'imputation de salaire du personnel communal et aucune recette n'a pu être comptabilisée (pas d'activité).

Au chapitre « Santé », les charges étaient plus élevées à la suite à la crise sanitaire. Il s'agit de de charges liées sur lesquelles nous n'avons pas d'influence.

Au chapitre « Aide sociale », la participation au Service social cantonal est inférieure de près de CHF 36'000.- aux prévisions. Il s'agit également de charges liées sur lesquelles la Commune n'a aucune influence. Notre participation à l'Association à buts multiples ARCOS était supérieure à ce qui avait été annoncé.

Concernant les comptes « routes communales et génie civil », les frais d'entretien prévus au budget n'ont pas été réalisés dans leur totalité car de gros investissements sont actuellement en cours.

Au chapitre « Protection – aménagement de l’environnement », les comptes « approvisionnement en eaux », « protection des eaux » et « ordures ménagères » ont une couverture de 100% comme le prévoit la loi.

Au compte « cimetièrre » et « corrections des eaux et endiguements », les frais d’entretien prévus au budget n’ont pas été réalisés dans leur totalité.

Au chapitre « forêts » les travaux pour la remise en état des chemins pédestres étaient plus élevés que prévu.

Sous le chapitre « Finances et impôts », **Mme Miriam Hess Feki** informe que le Conseil communal a été prudent en diminuant la prévision des revenus pour les impôts sur le revenu des personnes physiques à la suite à la crise sanitaire 2020.

Des rentrées fiscales extraordinaires et uniques apparaissent aux comptes « impôts sur les prestations en capital », « les gains immobiliers » et « les mutations ».

Deux investissements, l’aménagement du bureau communal et la réfection de la route du Trimbié, sont terminés. Pour ces investissements, nous avons des réserves au bilan supérieures aux dépenses effectives. La dissolution des réserves génère un revenu au compte de fonctionnement de CHF 34'215.87.

En vue de l’introduction du modèle comptable MCH2 au 1^{er} janvier 2022, nous avons renoncé à créer des amortissements ou réserves supplémentaires.

En résumé, les comptes de fonctionnement 2020 présentent un excédent de recettes de CHF 587'410.86.

La présentation des comptes de fonctionnement 2020 étant terminée, **Mme Miriam Hess Feki** demande s’il y a des questions ?

Pas de question de l’Assemblée communale.

Compte des investissements 2020

Mme Miriam Hess Feki informe que les investissements suivants sont terminés :

- Renouvellement du parc informatique et équipement du bureau communal
- Honoraires et procédure carrefour route cantonale
- Diagnostic préparatoire en vue de la réfection de la route de Lentigny
- Rampe pour les bâtiments des écoles
- Réfection de la route du Trimbié
- Suppression et variateur de fréquence au Pontet
- Suppression télégestion à la route d’Onnens
- Le couvert forestier
- L’assainissement et agrandissement de la maison communale

Tous les autres investissements sont toujours en cours ou en voie de finalisation

En résumé, les comptes d’investissements 2020 présentent un excédent de charges de CHF 1'670'158.23.

La présentation des comptes d'investissement 2020 étant terminée, **Mme Miriam Hess Feki** demande s'il y a des questions ?

Pas de question de l'Assemblée communale.

Comme il n'y a plus de remarque, **M. le Président** remercie **Mme Miriam Hess Feki** et donne la parole à **M. Stéphan Dubey**, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de ladite Commission.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Comptes de fonctionnement et des investissements 2020

La Commission financière a pris connaissance du rapport de l'Organe de révision relatif aux comptes annuels arrêtés au 31.12.2020 présentant un excédent de recettes de CHF 587'410.86. L'entretien final avec Mme la Conseillère communale responsable des finances et M. l'Administrateur communal s'est déroulé le 16 mars 2021.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que la mission de la Commission financière consiste à prendre position sur le rapport de l'Organe de révision.

La Commission financière n'a pas de commentaires particuliers sur le rapport de l'organe de révision. Elle recommande d'approuver les comptes de l'exercice 2020 tels que présentés.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe à l'approbation des comptes de fonctionnement et des investissements qui respectivement présentent un bénéfice de CHF 587'410.86 et un excédent de charges de CHF 1'670'158.23.

Au vote à main levée, les comptes de fonctionnement 2020 qui présentent un bénéfice de CHF 587'410.86 sont approuvés à l'unanimité

Au vote à main levée, les comptes des investissements 2020 qui présentent un excédent de charges de CHF 1'670'158.23 sont approuvés à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée et présente le point 3 de cette assemblée.

3. Budget communal des investissements 2021 - complément

3.1. Pose d'une passerelle pour piétons à la route d'Autigny CHF 42'000.00

M. le Président passe la parole, pour cet investissement, à **Mme Marie-Hélène Tille**, conseillère communale, qui présente l'objet. **Mme Marie-Hélène Tille** explique que lors du démantèlement de la STEP de Cottens, nos employés de la voirie avaient su recycler de manière ingénieuse la passerelle située sur les bassins de décantation. Après quelques adaptations, ils l'ont installée sur le ruisseau de Cottens au bas de la route d'Autigny. Cela a

permis d'améliorer le cheminement des piétons qui devaient jusque-là marcher sur la chaussée. Toutefois, les dimensions de cette passerelle ne respectent pas les gabarits pour permettre un passage confortable aux piétons, notamment pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite.

Avec l'aménagement du carrefour, il est apparu opportun au Conseil communal de remplacer cette passerelle afin de sécuriser le cheminement des piétons en prolongement du nouveau trottoir déjà réalisé. Ainsi la continuité des ouvrages dédiés aux piétons permettra à ces derniers des déplacements en toute sécurité.

Le choix du Conseil communal s'est porté sur une passerelle en bois d'une largeur de 1,65 m identique au trottoir, avec des garde-corps ajourés.

Un devis estimatif a été établi. Il comprend le démontage et l'évacuation de la passerelle actuelle, la construction des culées et la nouvelle passerelle en bois, la demande et les émoluments du permis de construire, ainsi que les honoraires d'ingénieurs.

Le montant du crédit d'investissement soumis à votre approbation s'élève à **CHF 42'000.00** TTC.

Pour cet investissement, il n'y aura aucun recours à l'emprunt et il sera payé au moyen des liquidités de la commune.

Madame Marie-Hélène Tille demande s'il y a des questions ?

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Budget des investissements - complément

Pose d'une passerelle pour piétons à la Route d'Autigny

Le Conseil communal propose la pose d'une passerelle pour piétons à la Route d'Autigny pour un montant de CHF 42'000.-, sans recours à l'emprunt.

A la suite des explications fournies, la Commission financière émet un avis favorable à cet investissement.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, la pose d'une passerelle pour piétons à la route d'Autigny CHF 42'000.00 est acceptée par 48 oui contre 5 non

M. le Président remercie l'assemblée et présente le point 4 de cette assemblée.

4. Adoption d'une modification d'un règlement

4.1. Modification de l'art. 30 al.2 litt. a des statuts du Réseau Santé de la Sarine

M. le Président passe la parole, pour cette modification de statut, à **Mme. Miriam Hess Feki**, conseillère communale, qui présente l'objet.

La commune de Cottens est membre du Réseau santé de la Sarine (RSS). Réunis en assemblée le 25 septembre 2019, les délégués ont procédé à la modification de l'art. 30 des statuts. Dès lors, le Comité de direction du RSS demande que cette modification des statuts soit soumise aux législatifs communaux.

Actuellement, le Réseau Santé de la Sarine dispose d'une limite d'endettement fixée à CHF 30'000'000.-. Au vu des dépenses à venir, cette modification des statuts vise à augmenter cette limite à CHF 60'000'000.-

Le Réseau Santé devra prochainement faire face à plusieurs dépenses d'investissement, qui sont notamment :

- La rénovation et l'agrandissement du Home Médicalisé de la Sarine (HMS) ;
- La rénovation et l'agrandissement des bâtiments du Service d'Ambulances de la Sarine (SAS);
- La construction ou l'inclusion dans le bâtiment du HMS de surfaces administratives pour le Réseau Santé de la Sarine (RSS) ;
- La reprise de l'activité de la Rose d'automne intégrant l'achat du bâtiment et du terrain de la Rose d'automne par le RSS.

Le Conseil communal vous propose d'accepter la modification de l'art. 30 al. 2 litt. a des statuts du Réseau Santé Sarine (RSS), à savoir :

c) Limite d'endettement

Art. 30.- ¹ Le Réseau peut contracter des emprunts

² La limite d'endettement est fixée à :

- a) 60'000'000 francs pour les investissements ;**
- b) 4'000'000.00 francs pour le compte de trésorerie.**

³ Le Réseau peut en outre contracter un emprunt unique d'une durée maximale de 10 ans (jusqu'au 31 décembre 2023) et d'un montant maximal de 8'000'000 francs pour financer le remboursement du décalage de 18 mois dans le paiement des frais financiers des établissements médico-sociaux du district de la Sarine.

⁴ Les emprunts sont soumis à autorisation délivrée par le Service des communes aux conditions de l'article 148 al. 1 let. a LCo.

Mme Miriam Hess Feki demande s'il y a des questions ?

Mme Marie-Claude Clerc demande si on connaît le prix de vente de la Rose d'automne et qui en était le propriétaire. **Mme Miriam Hess Feki** informe que le RSS est déjà propriétaire d'où l'augmentation à CHF 60'000'000.- pour les investissements mais elle ne connaît pas le prix de vente. **Mme Marie-Claude Clerc** demande alors pourquoi passer cette augmentation maintenant si l'achat est déjà fait ? **Mme Miriam Hess Feki** lui répond que les statuts doivent être adaptés et que d'autres achats sont à faire prochainement.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** passe à l'approbation de ce point.

Au vote à main levée, la modification de l'art. 30 al. 2 litt. a des statuts du Réseau Santé de la Sarine est approuvée à la majorité (une abstention)

5. – Divers

M. le Président demande s'il y a des questions et des observations à formuler dans les divers.

M. Yves Nicolet informe sur le réseau d'eau. Nous faisons partie de l'AESO et le schéma présenté à l'écran informe le citoyen de la configuration du réseau. Actuellement, une conduite par Nonan permettrait de se brancher sur un autre réseau (CEFREN) ou par le GRABOZ afin d'assurer une quantité d'eau suffisante pour l'AESO. Concernant le chlorothalonil, **M. Yves Nicolet** informe l'Assemblée que ce problème rencontré dans le réseau de l'AESO est actuellement une source de travail conséquent de la part de tous ses membres. Nous venons de faire une analyse de l'eau à l'Administration communale et le résultat présente des valeurs inférieures à ce qui est demandé par le laboratoire cantonal.

Mme Edith Yerly demande ce qu'il advient de l'investissement passé il y a 2-3 ans concernant la route des Rialets (50-70 m) alors qu'un montant aurait été mis de côté pour le faire ? **M. le Président** informe que le nouveau conseil va se pencher sur cette question.

M. Maurice Rey demande pourquoi aller chercher des matériaux en France alors qu'il en existe à Grandvillard ? **Mme Marie-Hélène Tille** l'informe que l'entreprise mandatée a acheté cette grave à une entreprise suisse située dans le canton de Neuchâtel. **M. Maurice Rey** se permet de douter de ces dires car il a vu des camions avec des immatriculations françaises. **M. le Président** prend note de cette remarque et demandera à l'entreprise Antiglio SA (M. Minoggio) de voir les conséquences financières pour cette approche. **Mme Marie-Hélène Tille** informe l'Assemblée que les feux ont été momentanément enlevés avant de pouvoir poser la couche finale de roulement.

Mme Claudia Jacquiard revient sur le courrier adressé par le Conseil des Parents pour la route du Centre et de la Goille (30 km/h) et espère que le Conseil communal viendra rapidement sur cette demande. **M. le Président** répond que cet objet sera traité par le nouveau Conseil élu et que ce dossier sera rediscuté lors d'une prochaine Assemblée communale.

M. le Président informe du départ de **Mme Marianne Clerc** et **Mme Miriam Hess Feki** avec quelques informations sur leur passage au Conseil communal et des problèmes rencontrés durant les 5 ans où elles ont siégé au sein de l'exécutif communal. Il leur adresse également des remerciements de la part du Conseil communal, de l'Administration ainsi que de sa population et leur offre des fleurs et des bouteilles de vin.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** tient à remercier ses collègues du Conseil et souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée et les remercie encore de leur participation.

M. le Président clôt l'assemblée à 20.53 heures.

Approuvé en Assemblée communale du 29 juin 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

L'Administrateur :



René Muller



Le Syndic :



Gabriel Nussbaumer